

Une pièce à voir :
ANDORRA
de Max FRISCH
Première sous le patronage
du M.R.A.P.
DIMANCHE 24 JANVIER
A 15 HEURES
(Pages 3, 6, 9.)

**VINGT ANS
APRÈS...**

Ni prescription, ni oubli !

■ **IL Y AVAIT BEAUCOUP DE JEUNES** (photo ci-contre) à l'assemblée organisée le 13 janvier à Paris, par le M.R.A.P., contre la prescription des crimes nazis. Car ce problème ne concerne pas seulement le passé. Si la prescription entrant en vigueur le 8 mai en Allemagne Occidentale, comme le souhaitent les autorités de Bonn, ce serait la réapparition de milliers d'hitlériens, aujourd'hui cachés, venant renforcer l'internationale néo-nazie ; ce serait, de plus, pour les candidats à de nouvelles aventures fascistes et racistes, la garantie qu'à condition d'un peu de patience, les crimes contre l'humanité, comme les autres, peuvent ne pas être sanctionnés.

La foule nombreuse qui emplissait la grande salle de l'Hôtel Moderne a chaleureusement approuvé les orateurs : Charles PALANT, Jean SCHAPIRA, le conseiller Maurice ROLLAND, le bâtonnier Paul ARRIGHI, qui ont souligné ces graves dangers. Pour y faire face, l'union s'impose de tous ceux qui, après le vote du Parlement français proclamant imprescriptibles les crimes contre l'humanité, entendent voir admise une telle conception partout dans le monde, notamment en République Fédérale Allemande. (Voir page 5).

■ **DES PARLEMENTAIRES** appartenant à tous les principaux groupes politiques viennent, à ce sujet, d'assurer le M.R.A.P. de leur soutien. Certains sont intervenus auprès du gouvernement français pour qu'il fasse part à celui de Bonn des appréhensions de notre peuple. Une pétition, signée par de nombreuses personnalités, se prononce en faveur d'une telle démarche. (Page 4).

■ **RARES SONT LES VOIX** qui s'élèvent en France en faveur de la prescription : dans « Le Monde », un professeur de Droit, M. Georgel, estime qu'il est temps d'oublier le passé. M^{re} Yves JOUFFA, président de l'Amicale des Internés et Déportés de Drancy, lui répond. (Page 4).



SEIZE NOUVEAUX MEMBRES au Comité d'honneur du M.R.A.P.

■ **SEIZE EMINENTES PERSONNALITES** de toutes tendances : hommes politiques, écrivains, artistes, hommes de sciences, viennent se joindre en ce début d'année à celles qui déjà appartiennent au Comité d'Honneur du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix. Nouvelle confirmation de l'ampleur du soutien que rencontre dans l'opinion française l'action salutaire du M.R.A.P. (Page centrale).

Langston HUGHES

■ **POETE ET PORTE-PAROLE** de la « révolution noire » aux Etats-Unis, Langston HUGHES considère que sa patrie est Harlem. Georges-Albert ASTRE, qui l'a récemment rencontré, nous présente cet éminent combattant de la fraternité humaine. (Page 12.)

Charles CHAPLIN

■ **DANS SA VIE COMME DANS SES FILMS**, le grand Charlie CHAPLIN a eu, plus d'une fois, maille à partir avec le nazisme. Il en parle dans son livre autobiographique, qui vient de sortir chez Robert Laffont. (Page 12.)

Une autre « affaire Hochberg »

IL S'AGIT, CETTE FOIS, d'une fillette de 8 ans, Dominique, qu'un juge refuse de rendre à ses parents — vivant en Algérie — parce qu'« elle n'est pas de race arabe »... (Page 3.)

Sur la IX^e Symphonie de Beethoven Maurice BEJART a créé le Ballet de la Fraternité

■ **ENRICHISSANT PAR LA DANSE**, la IX^e Symphonie de Beethoven (que le compositeur avait d'ailleurs prévue « mit chor und tanz ») Maurice BEJART vient d'en donner, à Bruxelles, une réalisation qui a provoqué l'enthousiasme du public et des critiques. Pour lui, toute œuvre d'art — et celle-là tout particulièrement — doit être une manifestation sociale. Il nous explique, page 11, le sens de sa magnifique entreprise, et ses projets.

NI PRESCRIPTION, NI OUBLI

Non, Monsieur le professeur !

PAR

Yves JOUFFA

Président de l'Amicale
des Anciens Internés
et Déportés au camp de Drancy



COMMENT ne pas être confondu à la lecture de la « Libre Opinion » d'un professeur de Droit publié dans « Le Monde » du 28 décembre dernier ? Ce distingué juriste estime que « la solution raisonnable sur laquelle on s'était orienté est remise en question par une série d'efforts qui tendent à ressusciter une querelle éteinte ».

La solution raisonnable, c'est la prescription des crimes contre l'humanité, laquelle est une « nécessité » d'après le titre même de l'article. Cette prescription, « il a été décidé (qu'elle) serait acquise à l'expiration d'un délai de vingt ans », lit-on plus loin.

Il est vraiment dommage que M. le Professeur Georgel, qui doit enseigner à ses étudiants de la Faculté de Rennes l'importance de la précision des termes dans la discussion juridique — s'en tienne à des formules très impersonnelles. Qui est cet « on » qui avait pris une si bonne orientation ? Par qui a-t-il été décidé que la prescription jouerait ? A notre connaissance, il ne s'agit que d'une intention du gouvernement de Bonn de faire application des principes du droit pénal interne de la République Fédérale Allemande aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité.

Mais cette intention, pour raisonnable qu'elle paraisse à M. Georgel n'est pas moins en contradiction avec les principes du Droit international, tels que les a rappelés fort opportunément M. le Conseiller Rolland, dans la même rubrique du « Monde » du 17 décembre 1964. Et je rappellerai à ce sujet au Professeur Georgel que la loi fondamentale (Constitution) de la République Fédérale Allemande fait du droit international partie intégrante du droit interne allemand.

Il ne s'agit donc pas de « revenir par des lois d'exception sur des lois générales », mais bien au contraire, de refuser de donner prééminence sur la loi générale définie par les plus hautes instances internationales, à la loi interne qui n'a pas été prévue au surplus pour cela.

OUI, la plupart des législations pénales nationales prévoient des délais de prescription, d'ailleurs variables, pour les crimes ordinaires qui concernent des actes criminels accomplis par une personne ou quelques individus contre une ou plusieurs personnes. Encore ces Codes prévoient-ils parfois des exceptions et certaines législations ignorent-elles purement et simplement la prescription. Oui, « l'organisation sociale nécessite périodiquement des apaisements », lorsqu'il s'agit de tels actes.

Mais s'agissant de crimes, tels que le génocide dont l'ampleur et l'horreur sont sans précédent dans l'histoire de l'humanité, comment osez-vous, Monsieur le Professeur, parler de « querelle éteinte » ? Comment osez-vous nous inviter à résister à l'envie de résoudre « des problèmes particuliers, sinon personnels » ? Comment osez-vous nous accuser de « réveiller les passions » ?

Croyez-vous que soient endormis en nous, que vont jamais s'endormir les souvenirs des aubes tristes de Drancy, où des convois entiers d'enfants, affamés, pouilleux et fiévreux partaient vers les chambres à gaz d'Auschwitz ou d'ailleurs, des nuits déchirées par les cris des mères folles qui se jetaient du troisième étage du bloc III, ces mères que les baïonnettes des soldats nazis avaient arrachées à leurs petits, des jours atroces où des milliers d'innocents qui portaient l'étoile jaune sur leur cœur étaient entassés dans les escaliers de départ, comme du bétail, avant l'envoi à l'abattoir. Près de 70.000 hommes, femmes, enfants, vieillards, sont ainsi partis de cette antichambre de la mort. Cela se passait il y a un peu plus de vingt ans, et c'était aux portes de Paris.

Et vous voudriez que nous, les survivants de cela, nous oublions le passé !

Sans doute, les fils ne doivent pas « éternellement assumer les querelles des pères ». Mais vous raisonnez, Monsieur le Professeur, comme s'il s'agissait d'une guerre ordinaire, où le vainqueur doit surmonter sa victoire, et le vaincu sa défaite, dans la réconciliation des survivants. La réconciliation franco-allemande est une chose. L'imprescriptibilité des crimes nazis en est une autre. Je dirai même que c'est faire injure aux démocrates allemands que d'écrire : « remettre constamment en discussion des drames anciens... c'est alourdir le climat, c'est ruiner la stabilité des situations indispensables à la vie collective ». Contrairement à vos insinuations, peu flatteuses pour les Allemands, je considère que le châtiement des monstres nazis est le gage de la vraie réconciliation.

C'est vous, M. le Professeur, qui voulez vous « engager dans une voie bourbeuse ». Heureusement que votre voix est isolée.

Car voyez-vous, je penserais rendre un mauvais service à mes deux fils si je ne leur rappelais jusqu'à mon dernier souffle, qu'après plus de 75 ans d'une vie de labeur et de probité, le grand-père de leur père, et presque sous les yeux de celui-ci, a été déporté un matin de septembre 1942, et qu'il a rejoint dans une mort anonyme et atroce six millions d'innocents.

Six millions de civils, systématiquement, scientifiquement supprimés, aucun Code Pénal, aucun Code de Procédure, n'avait prévu cela, M. le Professeur. Vous feriez œuvre utile en le rappelant à vos étudiants dont certains, peut-être, l'ignorent.

POUR UNE DÉMARCHÉ AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DE BONN

Une pétition demandant au gouvernement français d'entreprendre les démarches auprès du gouvernement fédéral allemand pour qu'il renonce à toute prescription des crimes nazis a été lancée au début de janvier. Elle a recueilli d'ores et déjà les signatures de plus de cent personnalités éminentes.

Parmi ces personnalités nous relevons les noms du président Léon Lyon-Caen, de Pierre Paraf, J. Pierre-Bloch, des professeurs Henri Desoille et Georges Wellers, d'André Maurois, Pierre Gascar, Anna Langfus, Roger Ikor, Michel Drolit, du grand rabbin Jacob Kaplan, du pasteur Vergara, de l'Amiral Louis Kahn, de Paul Coste-Floret, Marcel Mérieux, Charles Hernu, du général Ganeval, de William Thorp, Max-Pol Fouchet, Clara Candiani, Mathilde Gabriel-Péri, Claude Aveline, Paul Bastid, Michel Leiris...

Des parlementaires répondent au M.R.A.P.

PAR lettres des 18 et 21 décembre, le secrétaire général du M.R.A.P., Charles Palant, s'est adressé à l'ensemble des députés et sénateurs pour, d'une part, leur exprimer la profonde satisfaction avec laquelle notre Mouvement avait accueilli le vote unanime du Parlement français sur la prescription des crimes contre l'humanité, et, d'autre part, leur soumettre la résolution de notre Conseil National (1) concernant la position des autorités ouest-allemandes, qui entendent mettre fin, le 8 mai prochain, aux poursuites contre les nazis coupables de tels crimes.

De nombreuses réponses provenant des principaux groupes politiques sont parvenues ces jours derniers au MRAP appuyant la lutte qui continue aujourd'hui contre toute prescription.

M. R. LECOCQ, député-maire de Tourcoing, nous fait savoir qu'il a transmis la résolution du M.R.A.P. à M. Georges Pompidou, Premier Ministre, accompagnée d'une lettre où il écrit :

« Je me permets de penser qu'il ne peut y avoir de prescription pour les crimes commis par les nazis.

« Aussi, il importerait que la France en fasse la remarque au gouvernement allemand » ...

M. Robert HAURET, député du Maine-et-Loire, nous signale qu'avec plusieurs de ses collègues, il vient de déposer au Conseil de l'Europe, un projet de recommandation invitant les dix-sept Etats membres (dont la République Fédérale Allemande) « à examiner s'il y a lieu de modifier leur législation relative à la prescription pénale, afin que de telles violations des Droits de l'Homme (les crimes contre l'humanité) ne demeurent pas impunis dans les Etats-membres du Conseil de l'Europe ».

M. Henry MARTEL, député du Nord, écrit :

« Je suis député communiste, j'ai eu deux fils fusillés par les nazis, j'ai été moi-même envoyé au bague en Afrique du Nord, ma femme obligée de se réfugier dans le Sud de la France sous l'occupation. Ceci, je pense, suffit pour vous donner l'assurance de mon complet accord pour votre position. »

M. Tony LARUE, député-maire de Grand-Quevilly (Seine-Maritime) affirme :

« Je m'empresse de vous faire savoir que je partage entièrement votre point de vue et que je le défendrai de mon mieux, chaque fois que l'occasion m'en sera donnée. »

M. Henri GUILLERMIN, député du Rhône, précise que la Commission des Affaires étrangères, dont il est membre a unanimement appelé l'attention de M. Couve de Murville sur ce problème. « Le Ministre des Affaires Etrangères, ajoute-t-il, nous a promis d'obtenir l'accord d'autres puissances pour que la France ne soit pas seule à intervenir auprès du gouvernement allemand ».

M. Emile BIZET, député de la Manche, déclare : « Je vais examiner avec mes collègues de groupe le problème que vous soulevez et qui ne nous avait pas échappé. Je demande à notre président d'intervenir dans le sens que vous souhaitez. »

M. Emile CLAPAREDE, sénateur-maire de Béziers, ancien ministre, actuellement souffrant, nous fait savoir qu'« il ne manquera pas de se pencher sur cette grave question » dès qu'il sera rétabli.

« Le groupe parlementaire communiste a clairement défini sa position à la tribune de l'Assemblée Nationale en se prononçant contre la prescription envi-

sagée par les autorités ouest-allemandes » rappelle M. H. CHAZE, député de l'Ardèche, qui souligne : « Je tiens cependant à vous assurer mon accord complet avec le contenu de votre communiqué ».

De même, MM. E. FOURVEL et Fernand GRENIER.

« Croyez que je partage entièrement votre point de vue et que, dans la mesure de mes possibilités, je ne manquerai pas d'œuvrer pour que soit évitée une aussi dangereuse situation », écrit M. André GAUTHIER, député de l'Isère.

Dans des termes approchants, le Dr HEBERT, député-maire de Cherbourg ; M. Marc SAINTOUT, député et conseiller municipal de Paris, expriment également leur intention de s'opposer à la prescription.

MM. Gabriel PERONNET, député de l'Allier et Pierre RUAIS, député de la Seine, indiquent qu'ils ont pris connaissance avec intérêt de la résolution du M.R.A.P.

« J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de la résolution adoptée par votre Conseil National », écrit aussi M. Etienne PONSEILLE, député de l'Hérault, qui poursuit : « Ses termes recueillent mon accord le plus complet, et je tiens à vous dire que je la soutiendrai par tous les moyens... Je souhaite vivement que nos efforts conjugués provoquent le rejet de la décision de prescription ».

(1) Cette résolution a été publiée dans le dernier numéro de « Droit et Liberté ».

LE DÉBAT à l'Assemblée Nationale et au Sénat

« Article unique. — Les crimes contre l'humanité tels qu'ils sont définis par la résolution des Nations Unies du 13 février 1946, prenant acte de la définition des crimes contre l'humanité, telle qu'elle figure dans la charte du tribunal international du 8 août 1945, sont imprescriptibles par leur nature. »

Tel est le texte adopté à l'unanimité par l'Assemblée Nationale et le Sénat les 16 et 17 décembre 1964.

C'est sur un rapport de M. Paul Coste-Floret que commença le débat de l'Assemblée Nationale. Celui-ci devait montrer essentiellement que les notions habituellement avancées pour justifier la prescription en matière de Droit commun : dépérissement des preuves, défaut d'exemplarité, ne sont pas valables — bien au contraire — en ce qui concerne les crimes contre l'humanité.

M. Raymond Schmittlein intervint ensuite, soulignant qu'il n'est pas possible « de trouver un crime plus abominable que celui de lèse-humanité ». Si la prescription a lieu, affirma-t-il, « combien de dizaines de milliers de criminels de guerre sortiront de la clandestinité le 8 mai 1965, en soutenant qu'ils n'ont péché contre personne, que leurs mains sont blanches, qu'ils sont acquittés ?... Une telle éventualité est inadmissible. »

Puis, Mme Marie-Claude Vaillant-Couturier devait, notamment, déclarer : « Ce qui se passe en R.F.A. ne concerne pas qu'elle-même. Le gouvernement français peut agir auprès du gouvernement de Bonn, pour exiger que la République fédérale n'applique pas la prescription aux criminels de guerre... »

On entendit également, avant le vote, une brève intervention de M. René Sanson.

Au Sénat, le rapport était présenté par M. Edouard Le Bellegou, et le débat fut marqué par les interventions de MM. Louis Namy et Georges Rougeron. Celui-ci souligna avec force que « la prise de position du Parlement français apportera, en même temps que l'affirmation de principes qui sont pour nous intangibles, une aide nécessaire au peuple allemand dans la prise de conscience qui s'impose encore en son sein ».

1945

1965

XX^e Anniversaire de la libération d'Auschwitz

COMMEMORATION SOLENNELLE

MERCREDI 27 JANVIER 1965

à 20 h. 30 très précises

THEATRE DE L'ALHAMBRA

50, rue de Malte (métro République)

Présentation exclusive du film de Wanda JAKUBOWSKA, tourné à Auschwitz

« LA FIN DE NOTRE MONDE »

Entrées à retirer à l'Amicale d'Auschwitz, 10, rue Leroux - PARIS (XVI^e) et à l'Amicale des Déportés juifs, 14, rue de Paradis.

DES CRIMES HITLERIENS !

L'ardente soirée de l'Hôtel Moderne

FOULE nombreuse, jeune, passionnément attentive, ce mercredi 13 janvier, dans la grande salle de l'Hôtel Moderne à Paris.

A la tribune, prennent place, autour de Charles Palant, secrétaire général du M.R.A.P., qui préside, le bâtonnier Arrighi, membre de l'Institut ; le conseiller Maurice Rolland, M^e Jean Schapira, M^e André Boissarie, ancien procureur de la République ; Mme Marie-Claude Vaillant-Couturier, député ; Mme Marie-Elisa Nordmann-Cohen, présidente de l'Amicale d'Auschwitz ; MM. V. Jankélevitch, professeur à la Sorbonne, de la présidence de l'U.J.R.E. (Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide) ; Vilner, président de l'Amicale des Anciens Déportés Juifs ; André Leroy, de la présidence de la F.N.D.I.R.P. (Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes) ; Vanko Rouda, secrétaire général de la Communauté Mondiale Gitane ; Ralph Feigelson, secrétaire général de l'Amicale des Juifs Anciens Résistants (A.J.A.R.) ; Alfred Grant, secrétaire général de l'Union des Sociétés Mutualistes Juives de France ; Albert Lévy, secrétaire national du M.R.A.P.

Au cours de la soirée, Charles Palant



A la tribune, de g. à dr. : MM. Rolland, Arrighi, Palant, Schapira

citera diverses personnalités présentes aux premiers rangs de l'assistance : MM. Charles Joineau, secrétaire général de la F.N.D.I.R.P. ; Louis Péron, membre du Conseil National de l'A.N.A.C.R. (Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance) ; Florimond Bonte, ancien député ; Mmes Louise Alcan et Marie-Louise Kahn, de l'Amicale d'Auschwitz ; M^e Yves Jouffa, Odet Denis, Henri Garidou, Imerglik, Marcel Manville ; le professeur Albert Pfrimmer ; ainsi que tous les membres du Bureau National du M.R.A.P.

D'autres personnalités s'étaient excusées : MM. René Cassin, vice-président honoraire du Conseil d'Etat ; Daniel Mayer, président de la Ligue des Droits de l'Homme ; les députés Raymond Schmittlein et Achille Peretti, vice-présidents de l'Assemblée Nationale ; René Lecq, Robert Hauret, Fernand Grenier, Gabriel Péronnet ; le sénateur Léon David ; M. Léon Meiss, conseiller à la Cour de Cassation ; Mme Denise Decourdemanche, secrétaire générale de l'Association des Familles de Fusillés et Massacrés de la Résistance Française ; Mme Geneviève Tabouis.

Ainsi, d'emblée, dans la diversité des participants et des messages, s'exprime l'union qui peut et doit s'affirmer avec plus de force encore pour faire échec aux projets de prescription des crimes monstrueux commis par les nazis. En ouvrant la soirée, Charles Palant lit une lettre de Pierre Paraf, président du M.R.A.P. qui, retenu par une conférence, dit ses regrets de ne pouvoir être présent. Puis notre secrétaire général situe l'objet de la réunion en soulignant la gravité de l'intention, affirmée par les autorités de Bonn, de proclamer le 8 mai prochain la prescription des poursuites contre les auteurs des crimes contre l'humanité perpétrés pendant la seconde guerre mondiale.

Relevant cette déclaration récente d'un parlementaire ouest-allemand : « Il est temps de mettre fin à la double morale, celle des vainqueurs et celles des vaincus », Charles Palant s'écrit : « Nous ne pouvons croire que c'est là l'opinion de tous les collègues de ce distingué député. S'il s'agit bien de réfuter une double morale, pour l'humanité civilisée, il s'agit de dé-

fendre la morale des hommes libres contre la « morale » des assassins hitlériens dont le crime inexpiable n'est point d'avoir été vaincus, mais d'avoir été et d'être restés des assassins. »

L'histoire n'admet pas.

M^e Jean Schapira, professeur à l'Institut de Droit Appliqué de l'Université de Paris, secrétaire national du M.R.A.P., expose ensuite, avec une lumineuse clarté, les données diverses du problème de la prescription qui ne serait pas seulement un scandale judiciaire et moral, mais aussi un scandale politique.

« Mais il ne s'agit seulement, poursuit-il, de crier justice. » Et il évoque ce qui se passerait si la prescription avait lieu : « Des dizaines de milliers d'anciens nazis, parmi les plus vindicatifs, reprendraient leur place dans la vie allemande, au moment précis où la R.F.A. est sur le point de récupérer la totalité de sa force militaire sous la forme de la bombe atomique. » Ce serait un réel danger, au moment où, dans le monde entier, nous voyons les menées racistes, plus ou moins adaptées à l'actualité, notamment aux conséquences de la décolonisation, se développer de façon inquiétante. « Ce serait, s'écrit M^e Schapira, une véritable

libération de fauves ! »

De plus, des nazis actuellement sous de faux noms pourraient sans difficultés récupérer les fonds qu'ils ont placés dans des banques en Suisse.

Enfin, souligne avec force, M^e Schapira « s'il était admis qu'au bout d'un certain nombre d'années, ceux qui ont pu

Une instructive exposition du C.D.J.C.

La résistance juive en Europe

LE 26 janvier 1965, à la veille du XX^e anniversaire de la libération d'Auschwitz, s'ouvrira au Centre de Documentation Juive Contemporaine, 17, rue Geoffroy l'Asnier, une grande exposition dont le thème est : « Les Juifs dans la lutte contre l'hitlérisme ».

Plus de 4.000 documents, dont certains inédits, y seront présentés avec le souci de recherche, d'authenticité, de présentation vraiment historique qui anime chaque exposition du Centre.

Placée sous le haut patronage de M. Jean Sainteny, ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, cette 1^{re} exposition de l'année du XX^e anniversaire de la libération des camps, rappellera les années sombres mais sera surtout un témoignage de la lutte de l'homme contre l'oppression nazie. Cette lutte sera évoquée dans toute l'Europe occupée de 1939 à 1945. Pour l'Allemagne même seront montrés les origines du nazisme et le développement de l'antisémitisme.

Partout sera affirmée, par des exemples de solidarité et de résistance, la volonté de l'homme de rester un être humain. Un exemple entre cent : écoles et journaux clandestins dans les ghettos.

Pays par pays seront évoqués la répression, le génocide et les différentes formes de résistance depuis le sauvetage des enfants jusqu'à la lutte armée, même dans les camps, comme la révolte du sonderkommando (commando du crématoire) à Birkenau (Auschwitz II) le 7 octobre 1944.

La bataille sous des formes diverses, a donné des résultats. Pour la France,

LA RÉOLUTION ADOPTÉE

L'INTENTION affirmée par les autorités ouest-allemandes de déclarer acquise, le 8 mai prochain, la prescription des poursuites contre les crimes perpétrés par les nazis, est d'une extrême gravité.

La prescription, si elle devenait une réalité, serait un défi aux accords inter-alliés, comme au Droit pénal international tel que l'ont défini les Nations-Unies en 1946, 1947 et 1948.

Le Parlement français, soulignant que les règles ordinaires sont inapplicables à des crimes dont l'ampleur est sans précédent dans l'histoire, a voté à l'unanimité, à l'Assemblée Nationale comme au Sénat, l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité.

D'autres pays ont également adopté des dispositions suspendant la prescription pour ces mêmes crimes.

La prescription mettrait en cause l'un des objectifs essentiels de la victoire sur le nazisme : la recherche et le châtiement des criminels hitlériens. Un grand nombre de ceux-ci se trouvent en Allemagne, et il serait intolérable que, soustraits légalement à toute poursuite, ils puissent rejoindre et renforcer ouvertement les organisations nationales et internationales qui se réclament et s'inspirent toujours de l'idéologie nazie.

Le devoir de tous ceux qui demeurent fidèles à la mémoire des combattants et des martyrs de la dernière guerre est d'unir leurs efforts, en France et en Europe, pour empêcher la prescription d'intervenir.

Il appartient aux voix les plus autorisées de notre pays d'exprimer au gouvernement de Bonn les appréhensions légitimes de l'opinion française unanime, que ne guide aucun esprit de vengeance mais qui souhaite voir disparaître tous les vestiges d'un passé sanglant.

Que l'année du 20^e anniversaire de l'effondrement hitlérien ne soit pas celle de la prescription et de l'oubli !

(Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.)

échapper au châtiement des crimes contre l'humanité, peuvent être absous, ce serait le feu vert donné ouvertement à quelque rêve de recommencer... »

C'est contre « cette idée abominable » que nous nous insurgons tous. Et c'est pourquoi, conclut M^e Schapira, nous ne pouvons admettre la prescription : « Les crimes contre l'humanité ne sauraient être prescriptibles. L'histoire ne l'admet pas. »

Nous ne pouvons pas nous en tenir là...

M. Maurice Rolland, conseiller à la Cour de Cassation, président de l'Association des Magistrats Résistants, souligne brièvement à son tour, que nous n'agissons « pas dans un esprit de vengeance, mais pour que de tels crimes ne se reproduisent jamais ».

Il exprime sa satisfaction de ce que, grâce aux efforts d'un groupe de juristes, le Parlement français ait voté à l'unanimité la loi déclarant imprescriptible les crimes contre l'humanité.

« Nous ne pouvons nous en tenir là, ajoute-t-il. Cette loi ne doit pas seulement s'appliquer sur notre territoire, mais dans tous les pays, et particulièrement sur les lieux-mêmes où de tels crimes ont été commis. Par-delà le cadre national, l'imprescriptibilité de ces crimes doit être proclamée dans des conventions internationales, sous l'égide du Conseil de l'Europe et de l'O.N.U. »

« Il faut, conclut-il, veiller sans cesse, car la bête immonde peut toujours se relever... »

Tous les Français devraient être debout

Présentant le bâtonnier Paul Arrighi, membre de l'Institut, Charles Palant rappelle que, comme lui-même, il a connu les horreurs des camps de la mort, ayant été déporté à Mauthausen, après avoir dirigé jusqu'en 1943 le réseau « Ceux de la Résistance ».

C'est sous l'angle juridique, que le bâtonnier Arrighi examine avec une pressante éloquence, le problème de la prescription. Il rappelle les accords inter-alliés du lendemain de la guerre, définissant, au nom de la morale humaine, les crimes contre l'humanité et le génocide — « définitions, souligne-t-il, que je voudrais voir enseigner dans toutes les écoles ».

Il évoque l'activité du tribunal international de Nuremberg qui ne jugea que 21 « grands criminels de guerre », et dont « la tâche était terminée alors qu'elle n'aurait dû que commencer ».

Insistant sur le caractère relatif de la notion de prescription, qui varie selon les époques, selon les pays, et que des conventions internationales peuvent supprimer (dans le cas par exemple du trafic

★ Suite page 11.

par
Louise ALCAN

nous verrons, entre autres, la presse clandestine juive destinée à informer la population juive de ce qui l'attend et la presse de la résistance en général expliquant les dangers de l'antisémitisme, l'importance du combat pour sauver des vies humaines, pour soustraire à la déportation des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, 10.000 enfants juifs ont été ainsi sauvés par des gens de toutes conditions et confessions. Des prêtres catholiques et protestants participaient à ce combat. Le Conseil national de la Résistance lançait en 1943 un appel à la conscience mondiale contre les déportations et l'extermination.

Des documents inédits de la Gestapo montreront les directives allemandes pour les arrestations, les difficultés rencontrées lors de la rafle du 16 juillet 1942 où, malgré un déploiement exceptionnel de forces (6.000 gendarmes) les Allemands furent déçus à cause de

« l'attitude négative de la population parisienne ».

Des documents montreront aussi la tentative d'évasion de Drancy en novembre 1943 par un tunnel.

La participation des juifs à la Résistance française, soit au sein d'organisations juives de combat, soit mêlés aux maquisards, aux F.T.P., F.F.I., F.F.C., sera largement évoquée comme on verra le développement de la résistance juive dans les autres pays.

La présentation, comme la masse des documents inédits éclaire cette période de l'histoire, où des hommes et des femmes voués au génocide ont lutté dans toute l'Europe sous les formes les plus diverses.

Le rappel des crimes nazis souligne le danger de la prescription qui pourrait intervenir le 8 mai 1965 en République Fédérale Allemande, donnant aux milliers de responsables encore impunis la possibilité de reparaitre au grand jour.

Il est à souhaiter que des centaines et des centaines de groupes de jeunes des lycées et des collèges se rendent à cette exposition historique. Sa visite leur apprendra où peuvent conduire le racisme, l'antisémitisme. Ils y verront aussi comment des hommes, en luttant, ont pu arracher à la mort d'autres hommes, mettant ainsi en pratique cette phrase d'un des plus grands écrivains du monde, un Allemand, Goethe : « Au commencement était l'action. »



L'admirable donation d'A. et G. Besson à des musées français

D'une année à l'autre

LES ans se suivent et, tout comme les les jours, ne se ressemblent pas. 1964 a connu une floraison d'expositions brillantes, de manifestations mémorables et restera comme l'année Toulouse-Lautrec succédant à l'année Delacroix pour apporter aux érudits, aux « informés », comme au vaste public de substantifiques joies du regard et de l'esprit... Mais il serait peu sage d'attendre de 1965 un semblable niveau de talent ou de génie. Non pas qu'on ne pourrait trouver matière, sujet ou même prétexte, mais il faut bien reconnaître que le cœur n'y est pas. Du moins, si l'on ose ainsi écrire, le cœur du Pouvoir. On ne le sait que trop : le fait du Prince s'exerce en faveur des producteurs d'un « art » qui s'inscrit en faux contre toute la tradition de la culture et de l'humanisme français et les pires impulsions président aux choix des festivités offertes aux contribuables et aux touristes étrangers. N'étaient les dons faits par des particuliers — et parfois dans des circonstances équivoques — qui ne s'étonnerait (au minimum) des acquisitions de l'Etat ? Et de ses commandes à sens unique ?

Ainsi, après Toulouse-Lautrec (au Petit-Palais) et les œuvres inachevées de Rouault installées au Louvre en bouleversant le Salon Carré, que nous offrent les musées ?

Avenue Wilson, rétrospective Albert Gleizer. Même couverte, patronnée par un musée allemand et un célèbre musée américain, elle n'enchant pas les petits maîtres de la critique. L'évocation de ce cubiste de la première heure, de ce mystique élaborant ensuite non à l'aide de cubes mais de lignes courbes, de spirales, une transcription souvent absconse de ses méditations, n'a évidemment pas de quoi enthousiasmer ni surexciter beaucoup le spectateur déjà blasé par la prospection de tout le ban et l'arrière-ban du cubisme et du post-cubisme.

...Encore moins J.-B. Millet trop aisément accablé sous le rappel de son trop fameux *Angelus* et dont pourtant le musée Jacquemard-André démontre que sa maîtrise de dessinateur expliquait bien à elle seule le respect que lui vouait Van Gogh.

...Pas davantage n'a eu de chance aux yeux des aristarques nouvelle-vague la rétrospective réunissant un choix d'œuvres de ses amis autour de Leprun, peintre montmartrois, « peintre maudit » comme on aime dire, qui finira, peut-être, par obtenir la place de choix qu'il mérita entre Utrillo et Quizet.

Maintenant c'est au tour de Jean Puy d'obtenir, galerie Durand-Ruel, l'hommage dû à un post-impressionniste, à un ami et pair de Valtat, de Manguin, etc..., qui se démontra paysagiste sensible et peintre fervent de la Femme.

Les semaines écoulées ont vu d'ailleurs des expositions dignes d'attention : celles de Savitry, interprète savant et poétique du mystère du Nu féminin (galerie Letourneur), des *Heures Folles du Music-hall* (galerie Motte), c'est-à-dire : Gesmar, Erté, Paul Colin, etc... ; Clayette, notre Piranèse constructeur d'édifices fantastiques (galerie Dulac), Mayet, robuste bâtisseur de paysages et vigoureux dessinateur (galerie Cailac), Houplain, maître imaginatif de l'eau forte (galerie des Peintres graveurs).

Actuellement, à l'Institut Néerlandais, voir les toiles ou subtiles ou truculentes d'Anton Kraysen, en qui se manifeste bien le climat intérieur reçu de son Brabant natal.

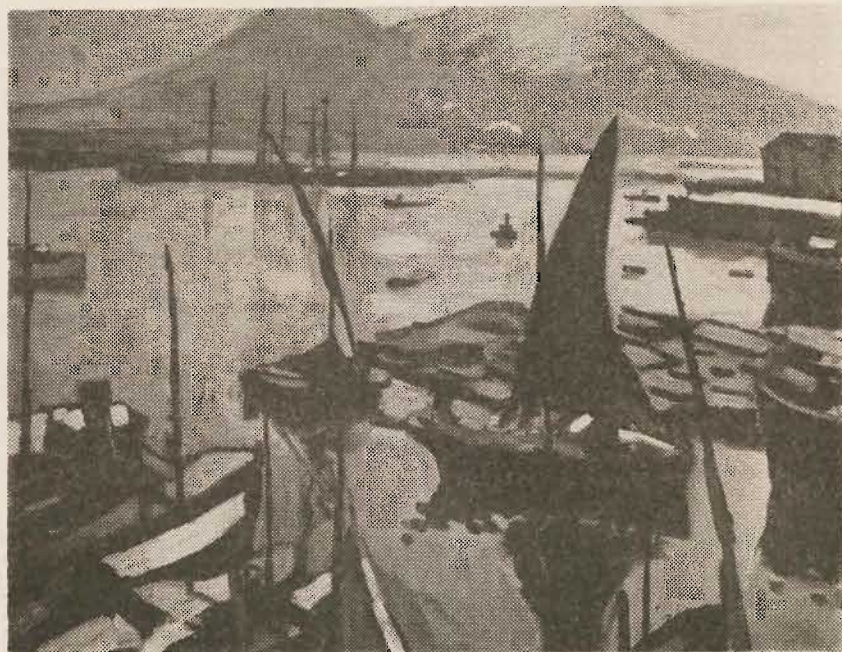
A partir du 1^{er} février, Bernard Buffet (galerie David et Garnier). De nouveau, une suite d'œuvres où se confirmera sa personnalité ardente.

HEUREUX musées de Besançon et de Bagnols-sur-Cèze ! Qu'il s'agisse de celui de la capitale franc-comtoise ou du musée créé au bord du Rhône par Albert André, chacun peut se flatter d'un enrichissement précieux : c'est entre ces deux organismes, en effet, que George Besson et sa compagne — hélas ! victime d'une crise cardiaque le jour même où allait être inaugurée, au musée du Louvre, la collection léguée — ont partagé l'ensemble des œuvres réunies de concert par eux, depuis cinquante années d'un commun amour de la peinture. Infiniment émouvante par la disparition subite, un tel jour, de Mme Besson, cette création, cet enfantement d'une sélection semblable d'huiles, de dessins, d'aquarelles, ne l'est pas moins par la ferveur éprouvée, côte à côte, par les donateurs en faveur d'œuvres choisies, avec autant de passion que de clairvoyance. Car loin de s'éparpiller, encore plus loin d'être accomplie sous le seul impératif du goût de collectionner, le choix raisonné autant que subjectif de G. et A. Besson s'est, dès leur jeunesse, montré singulièrement prophétique. Bonnard, Marquet, Signac, Van Dongen, requièrent, parmi quelques autres, leur prédilection. Ces noms seuls suffisent à proclamer et la sûreté de leur goût et l'extrême générosité du don fait à la collectivité par deux grands cœurs, par deux connaisseurs éminents.



Ci-dessus :
Madame Besson, par VAN DONGEN.

Ci-contre :
Naples, par ALBERT MARQUET.



14^e Salon des Peintres Témoins de leur temps

SUR le thème éternel « le Pain et le Vin », les Peintres Témoins de leur temps présentent, à partir du 20 janvier, l'ensemble des œuvres exécutées par quelque 80 artistes, parmi lesquels, à côté de Bernard Buffet, figurent dix-neuf invités nouveaux.

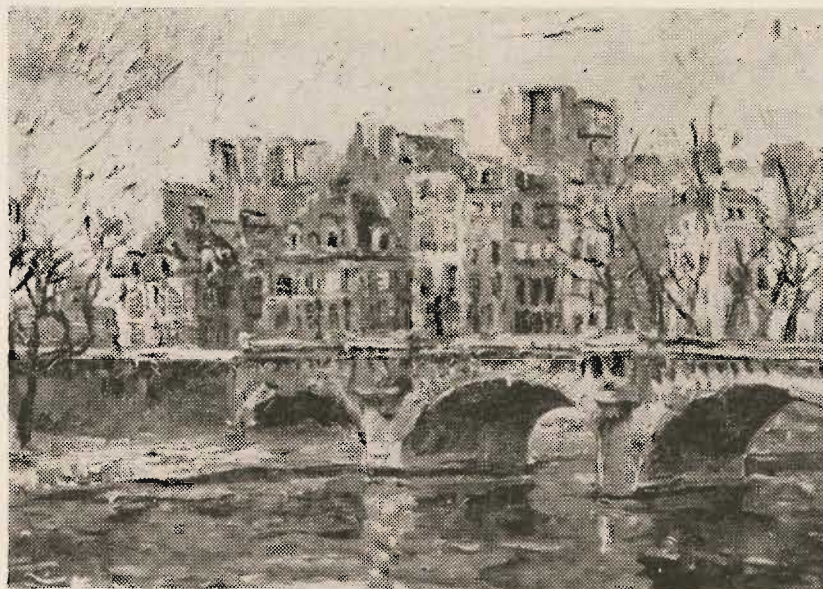
Inauguré par M. J. Chaban-Delmas, président de l'Assemblée Nationale, nul

doute que ce Salon connaîtra cette année comme les précédentes, le très vif succès d'affluence et d'intérêt que justifie l'action passée de l'association animée par I. Kischka.

Plus que jamais, dans le désordre, le désarroi qui affectent l'art contemporain, les Peintres Témoins ont eu le

mérite de lutter efficacement pour la défense des disciplines indispensables, pour la composition, le respect du portrait et du sujet.

Comme chaque année, ouvert chaque jour au Musée Galliera, il sera également ouvert chaque vendredi de 20 h. 30 à 23 heures, en présence des artistes exposants.



W. ZAKRZEWSKI LE POLONAIS PEINTRE DE PARIS

VENU pour la première fois à Paris en 56 (sauf erreur), cet artiste, formé par le solide enseignement de maîtres polonais et de l'Ecole des Arts Décoratifs de Varsovie, après quelques années de professorat, obtint de son gouvernement de pouvoir se consacrer entièrement à la peinture. Boursier de la République populaire, il a exposé en maintes capitales et partout a donné les preuves de son talent. Un talent qui atteint au maximum de persuasion et de séduction dans ses grisailles, ses camaïeux. Une extrême sensibilité s'y révèle l'interprète émouvante des finesses de notre ciel. (Galerie du Passé).

En bref - En bref - En bref - En bref - En

■ LA FIN DE L'ANNEE a été marquée d'une pierre noire : Robert Rey n'est plus. Avec lui s'est éteint un foyer de culture, comme il en était peu, un humanisme généreux dont ses ouvrages, son action de conservateur du musée du Luxembourg, de directeur des arts plastiques a donné la vaste et féconde mesure.

■ LES COLLECTIONS NATIONALES viennent de s'enrichir de dons précieux : le portrait d'Achille Empereur par Cézanne, donné à l'Etat... en contre-partie de l'autorisation de vente à un musée anglais des *Grandes Baigneuses* et, de Cézanne aussi, la *Nature morte à la bouilloire* — qui faisait partie de la collection Bernheim — soit deux œuvres caractéristiques de la jeunesse du maître d'Aix.

■ A M. KAHNWEILER, le Musée d'Art Moderne est redevable du don d'une grande composition de Picasso : l'*Enlèvement des Sabines*, et à des collectionneurs américains, Mr et Mrs Ch. Zadock, d'une toile de Bonnard, l'*Amandier en fleurs*.

■ DANS PEU DE SEMAINES aura lieu à Paris dans une galerie nouvelle une rétrospective attendue : celle des œuvres de Maurice Mendjisky — l'auteur du pathétique *Hommage aux Combattants Martyrs du Ghetto de Varsovie*.

BHAGWAN KAPOOR (Galerie Michel Dauberville). Ce jeune peintre, qui nous vient de l'Inde, expose une longue série de belles peintures inspirées par le folklore de différents peuples habitant son pays, par leurs contes, par leurs habits ; par différentes scènes de leur vie.

Mais il ne s'agit pas pour Bhagwan Kapoor, de faire une peinture documentaire. Ses petits tableaux stylisés qui, bien que de caractère illustratif, sont de vraies petites œuvres d'art, apportent un parfum de la poésie des peuples d'Orient.

Lo grâce de son écriture, la finesse et la richesse de ses couleurs, le rythme mélodieux de ses personnages, des nus surtout, leur variété, sont des plus prometteurs pour la carrière de ce peintre.

BETAUDIER (Galerie Furstenberg). Peintre surréaliste, Bétaudier, Antillais né à Trinidad en 1929, expose des toiles lourdes de signification. Elles sont faciles à déchiffrer malgré leur symbolisme profond.

Sans outrance, en rouge, marron, bleu, vert ou couleur feu, l'artiste peint des histoires tragiques où l'être humain, comme incrusté ou absorbé par la végétation de la forêt vierge, rencontre la mort qui l'anéantit en le transformant en pierre, ou en tronc, durci, calciné, mais vivace, carnivore. Il n'y a pas de frontière entre le végétal et l'humain.

Ses masques sont tragiques, remplis de haine. L'éclairage est celui de la mort — un vert pâle. Sa « Nuit Calme », femme nue et la mort, n'est calme que parce que sursaturée de malheur et de désolation. « Dans la Vallée de larmes », est un cri déchirant, bien que muet, contre la guerre qui sème la mort.

La peinture de Bétaudier, n'est pourtant pas sinistre. Le drame hallucinant qu'elle renferme exerce un pouvoir de fascination.

H. ADAM.

Maurice BEJART nous parle de son concert dansé :

« C'est l'esprit même de Beethoven et de Schiller, qui fait de la IX^e Symphonie une œuvre de combat dédiée à la fraternité ».

(Interview recueillie par Marguerite KAGAN)



Le 27 octobre dernier, était présenté au Cirque Royal de Bruxelles, le nouveau spectacle de Maurice Béjart : l'« Ode à la Joie », symphonie chorégraphique construite sur la IX^e Symphonie de Beethoven.

Composée d'après le poème de Schiller (1785) lequel resta longtemps le texte préféré des partisans de la Révolution française, la IX^e Symphonie traduit la fidélité de Beethoven à l'idéal humaniste et révolutionnaire de sa jeunesse, sa foi dans le progrès de l'humanité, dans la victoire future de la liberté, de l'égalité et de la fraternité universelle.

La symphonie chorégraphique de Maurice Béjart dura une heure vingt. Elle était interprétée, sans décors, par cent musiciens du Théâtre Royal de la Monnaie sous la direction de M. Guy Barbier, par les cent dix choristes de la chorale « A Capella » de Hasselt et par la troupe du « Ballet du XX^e siècle » grossie à cette occasion de danseurs de différentes races et nationalités, au nombre de quatre-vingt-dix.

Etant donné l'importance d'une telle création, nous avons cru nécessaire de rencontrer Maurice Béjart.

Il nous a reçus dans le foyer du Théâtre Royal de la Monnaie, seul hâvre tranquille au milieu de l'intense activité d'un vendredi, jour habituel de « première ».

— Maurice Béjart, vous avez choisi de réaliser, sur la IX^e Symphonie, ce que vous appelez un « concert dansé ». La phrase de Schiller « Tous les hommes sont frères » que vous avez détachée de son contexte pour la mettre en exergue sur les affiches — je l'ai su par nos amis belges — peut-elle être définie comme le mot d'ordre de votre création ?

— Mais oui, ce thème de la fraternité universelle entre tous les hommes, entre toutes les races, m'a toujours poursuivi.

Faire un ballet antiraciste, ce pouvait être montrer des noirs en prison aux Etats-Unis, des juifs dans un camp de concentration, des Chinois mourant de faim, des Algériens en guerre, etc... Mais je pense que le ballet est un art absolument contraire à l'anecdote. Une pièce de théâtre se nourrit du fait divers, le ballet doit aborder le thème général dans une espèce d'universalité. Et un jour, en écoutant la IX^e Symphonie, j'ai senti que le problème y était traité dans toute sa puissance, dans une sorte de souffle cosmique, dépassant donc l'anecdote particulière d'une certaine race dans un certain pays et touchant l'humanité entière.

Alors j'ai fait ce ballet en me mettant vraiment au service de la musique et de Beethoven qui était, à mon avis, un grand précurseur, non seulement du point de vue musical, mais aussi du point de vue spirituel et idéologique.

— Cette aspiration à la fraternité universelle qui est au centre de l'œuvre de Beethoven, vous l'exprimez aussi extérieurement : je veux dire par là que vos danseurs appartiennent à des races diverses.

— Je crois qu'il est difficile d'aborder un sujet antiraciste dans sa totalité sans faire appel à des gens de races différentes. J'ai pu réunir 23 nations, des Japonais, des Argentins, des Jamaïcains, des Russes, des Américains, des Espagnols, des Congolais, des Cubains, des Haïtiens, des Brésiliens, etc... C'est trop peu à mon avis : cela nécessite pourtant un très gros effort et un très gros travail. Bien sûr, beaucoup de groupes ethniques ne sont pas représentés, et certains le sont d'une façon insuffisante pour conserver un juste équilibre. C'est un départ, et j'espère remonter la Neuvième, la redonner avec de plus en plus de monde, de plus en plus de races différentes.

— Les maillots et les turbans de vos danseurs sont de couleurs différentes selon le mouvement de la symphonie.

Chaque couleur symbolise-t-elle une race en particulier ?

— J'ai voulu exprimer par là un double symbolisme.

D'une part, un symbolisme ethnique : les quatre couleurs des maillots des danseurs — brun, rouge, blanc et jaune — peuvent en effet représenter les principales races humaines.

D'autre part, un symbolisme cosmique : ces différentes couleurs correspondent aux quatre éléments — la terre, l'air, le feu et l'eau — suivant une tradition de l'Antiquité et du Moyen Age, et définissent ensuite les quatre parties de l'œuvre de Beethoven : le premier mouvement, allegro, c'est la terre, le brun, ou la joie par la lutte, par la volonté de résistance de l'homme à son destin ; le deuxième, scherzo, rouge, le feu, ou la joie par la danse, par l'activité, la vitalité de l'homme ; le troisième, adagio, blanc, l'eau, la joie par l'amour, par l'intimité du cœur ; le quatrième mouvement, le finale, jaune, l'air, le soleil, la joie universelle par la proclamation révolutionnaire.

— En créant une chorégraphie sur la IX^e Symphonie, n'allez-vous pas au delà des intentions de Beethoven et de Schiller ?

— Peut-être, tout en restant cependant dans la ligne tracée par l'auteur. Ainsi, j'ai appris — et cela m'a fait plaisir — par certains critiques belges, parisiens ou même allemands, que Beethoven avait toujours voulu faire de la IX^e, en tout cas du dernier mouvement, un grand spectacle avec danse ; et il avait écrit sur des partitions : « Mit chor und tanz ». Il n'a pu réaliser cette idée pour plusieurs raisons. Entre autres, pour des raisons politiques ; on craignait que son œuvre, sortie du concert, prenne trop d'expansion et devienne une espèce de manifestation. On m'a appris aussi qu'au départ, Schiller n'avait pas écrit un hymne à la joie mais un hymne à la liberté : le mot « freud » était remplacé par le mot « freiheit » qui veut dire liberté ; la censure l'ayant interdit, par crainte des manifestations, Schiller a changé « freiheit » en « freud » au dernier moment. C'est devenu l'hymne à la joie alors qu'à l'origine l'œuvre avait vraiment un sens idéologique et révolutionnaire.

— En montant la IX^e comme vous l'avez fait, Maurice Béjart, vous avez volontairement voulu en conserver cette idée précisément, et en faire non seulement une création artistique, mais surtout une œuvre de combat ?

— Absolument. Je n'imagine pas la moindre création artistique qui ne soit pas une œuvre de combat. Je pense que l'Art n'est pas un divertissement mais une manifestation profonde de l'être humain, une manifestation sociale qui doit avoir une répercussion sociale : pour moi, ce qui caractérise la réussite de la IX^e, ce ne sont ni mes appréciations, ni celles des critiques, qu'elles soient bonnes ou mauvaises, c'est le mouvement de public qu'elle a entraîné. Lorsqu'on donne la IX^e au concert, on remplit deux salles quand il y a un très bon chef et un très bon orchestre ; lorsque nous faisons des ballets à la Monnaie nous remplissons dix salles. Avec la IX^e Symphonie, nous avons rempli 21 salles de 3.000 personnes et nous aurions pu continuer sur ce rythme, tellement il y avait de demandes. Donc, nous avons touché un public qui ne va jamais au concert, qui ne va jamais aux ballets, qui va rarement au théâtre, mais qui est

venu uniquement pour assister à une manifestation sociale, à laquelle il a participé avec ferveur, et — c'était tout à fait perceptible — en y collaborant totalement. C'est cela qui est important.

— Pensez-vous créer la IX^e Symphonie à Paris ?

— Nous formulons beaucoup d'espoir dans ce sens. Dans l'immédiat, nous allons la reprendre quelques jours à Bruxelles au mois de mai. Ensuite nous entreprenons une tournée qui nous conduira à Varsovie, en Suède, à Lausanne au Palais des Sports devant 10.000 personnes chaque soir ; à Lyon-Fourvières où les représentations auront lieu en plein air. En principe nous la donnerons en octobre 65 à Londres, puis à Paris, mais la date n'est pas encore fixée.

Deux autres villes m'intéresseraient énormément : New-York et Moscou, mais il faut attendre qu'on nous y invite.

Langston HUGHES

(Suite de la page 12)

les nègres, qu'elle est dans une certaine mesure coupable.

TOUTES LES PROMESSES...

Beaucoup, enfin, lui pardonnent mal d'avoir en toute son œuvre, en toute sa vie, mis si souvent en évidence le lien qui unit les haines raciales à l'intérêt le plus sordide, à toutes les attitudes antidémocratiques, à toutes les formes du fascisme et de l'exploitation... D'aucuns, parmi ses meilleurs commentateurs, s'obstinent ainsi à découvrir en ses livres quelque dualité : un élément « naturaliste » extériorisé, symbolisé par le blues, une critique plus ou moins marxiste de la société environnante. Mais, en vérité, rien ne ressemble à une telle dissociation chez Hughes. Il l'a dit à *The Crisis* en 1950 : l'objectif majeur de son œuvre a toujours été « d'interpréter et de commenter la vie nègre, et ses rapports avec le problème de la démocratie ».

C'est pourquoi poésie et action ne font qu'un : Hughes a participé, du reste, à toutes les actions entreprises pour défendre cette démocratie, en effet indispensable à quiconque veut en finir avec le racisme. Il fut de tous les grands combats contre le fascisme, aux côtés des intellectuels les plus engagés ; et fut même blessé pendant la guerre d'Espagne qu'il suivait comme correspondant de guerre. Lié au réel, reporter autant que poète (car le poème naît de la réalité même), voyageur passionné et solidaire de tous les opprimés du monde, l'auteur de *Fight for Freedom* pense que la littérature ne se justifie qu'au prix de telles participations.

D'où vient cette constance — cette unité. Depuis *The weary Blues*, en 1936, à *Ask your Mama*, qui est de 1961, en passant par *Fine Clothes to the Jew*, *Shakespeare in Harlem*, *Fields of wonder*, *Montage of a Dream Deferred*, qu'il se soit inspiré de tel ou tel folklore noir ou de tels rythmes de jazz, Langston Hughes n'a cessé de lancer le même message. « Nous demandons tout ce dont on nous a parlé dans tous les discours du 4 juillet. Ne le dites pas, car on pourrait vous déclarer subversif : nous voulons la liberté ». Telle est la conclusion de son histoire des luttes de la N.A.A.C.P.

Cela lui a valu quelques ennuis, assurément, notamment avec les commissions très spéciales d'une certaine époque. Mais il n'est pas question pour lui d'abandonner ces Etats-Unis, qui sont sa nation : il demeure convaincu qu'un jour seront tenues toutes les promesses

américaines et, jusque là il y a ces frères, qu'on ne peut trahir.

« Ici au bord de l'enfer

Se tient Harlem

Qui se souvient des éternels mensonges, Des éternels coups de pied au derrière, De l'éternel « soyez patients ! » Qu'on nous a dit si souvent... » (1)

C'est pour cela, oui, qu'en cet hiver 1964, après un bref périple européen, Langston Hughes, grand écrivain noir, a regagné Harlem.

Georges-Albert ASTRE,

(1) Traduit par François Dodot, dans le beau livre qu'il vient de consacrer à Hughes (Ed. Seghers).

A l'Hôtel Moderne

(Suite de la page 5)

de stupéfiants), il montre que l'attitude des autorités ouest-allemandes ne se justifie nullement.

D'abord, pourquoi faire partir le délai de la prescription au 8 mai 1945, date de la fin de la guerre, alors qu'à cette époque bouleversée, les poursuites n'étaient pas encore possibles, et que la R.F.A. n'existait pas encore ? En outre, la Constitution de ce pays affirme que les principes généraux du Droit public international font partie intégrante du Droit interne et prime celui-ci. « Il faut donc de la mauvaise foi, déclare l'orateur, pour prétendre, au nom du Droit interne de la R.F.A., proclamer la prescription. Cette attitude est révélatrice d'un certain état d'esprit, devant lequel nous pouvons être inquiets. »

Mais, souligne le bâtonnier Arrighi, nous pouvons imposer un changement d'attitude :

« Tous les Français devraient être debout, unis comme l'a été le Parlement dans le vote contre la prescription, et dire aux Allemands : « Si vous voulez que nous ayons confiance en vous, il faut que vous appliquiez vos propres lois et votre propre Constitution. »

« Le Gouvernement français s'honorerait, conclut-il, s'il intervenait aux Nations Unies pour que la loi votée par la France devienne une loi internationale. Nous devons agir tous ensemble pour qu'il en soit ainsi. »

★

En quelques mots, Charles Palant présente la résolution finale. Il est décidé qu'elle SERA TRANSMISE AU PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE A L'OCCASION DE LA VENUE A PARIS DU CHANCELIER ERHARD.

PIERRE PARAF

LE RACISME DANS LE MONDE

Analyse si lucide d'un problème qui est au cœur des préoccupations majeures de l'U.N.E.S.C.O.

RENÉ MAHEU

Directeur général de l'U.N.E.S.C.O.

Un vol., 238 p. Collection ETUDES ET DOCUMENTS PAYOT 12 F

PAYOT, PARIS

Langston HUGHES porte-parole et poète de la « révolution noire » aux Etats-Unis

A New York, en juillet dernier, il n'y avait vraiment qu'un problème, pour l'homme de la rue comme pour le *businessman*, pour le reporter comme pour le policier qui paradait près de Time Square sur son cheval bien lustré, et c'était, justement, cette *Révolution Noire*, dont on admettait depuis trois ans l'existence et qui, soudain, dominait par ses clamours toutes les autres voix, faisait passer au second plan jusqu'aux préoccupations électorales... Au delà de la 110^e rue, vers Harlem, et aussi vers Brooklyn, des centaines de milliers de « nègres » s'insurgeaient contre leur condition, contre le chômage où ils étaient réduits contre toutes les formes plus ou moins hypocrites de discrimination que le « Nord » avait imaginées.

C'est alors que j'ai rencontré Langston Hughes, « couvrant » jour et nuit pour le *New York Post* ces événements sanglants, cette rébellion, que les bureaucrates de bonne volonté, qui étudiaient, statistiques en main, la « question noire » dans leurs buildings tout neufs n'avaient pas prévue. (C'était vrai, d'ailleurs, que Washington, au même moment, se préoccupait des noirs; mais, essentiellement, de ceux qui, dans l'Alabama ou le Mississippi, se défendaient contre le racisme du gouverneur Wallace, du Ku Klux Klan et des membres de la John Birch Society...)

HARLEM, SA PATRIE...

Nous parlâmes donc surtout de Harlem, Hughes et moi, parce que Harlem était, pour ainsi dire, sa patrie depuis 40 ans, et qu'il en connaissait toutes les souffrances, toutes les passions. Mais il fut question, aussi, de poésie — c'est-à-dire de l'œuvre impressionnante de Langston Hughes — de ses projets en ce domaine, de sa prochaine visite à ce Paris qu'il habitait, jadis, avant que ses poèmes l'eussent rendu célèbre.

Et parce que le combat des noirs américains n'est aucunement terminé, parce que cette semaine la presse nous apprend que les assassins du Mississippi vont être mis en liberté, il est naturel d'évoquer le « message » de Hughes, sa double importance — je veux dire son combat contre le racisme, son entreprise littéraire.

Comment dissocier, au demeurant? Puisque l'œuvre entière résulte d'un engagement sans réticence, et que l'inspiration vient du génie de ce peuple, de cette race, dont le poète est issu. Titulaire aujourd'hui de distinctions nombreuses, honoré en de multiples pays,

PAR

Georges-Albert ASTRE

Hughes n'a rien perdu de cette fidélité exemplaire qui l'attache au sort de « son » peuple. Quand il fait paraître, en 1962, *Fight for Freedom*, qui est l'histoire de cette N.A.A.C.P. dont il est un des principaux leaders, il ne fait qu'exprimer les revendications, les protestations qui figurent déjà dans ces *Weary Blues* de 1926... Il continue de rappeler aux hommes blancs d'Amérique ces promesses de justice et d'égalité qui, bon gré mal gré, les engagent — parce qu'elles fondent toute la Constitution des Etats-Unis.

A 62 ans, Langston Hughes n'oublie rien de ses premières expériences, de ses ascendances — qui le mirent, si l'on peut dire, en situation « privilégiée » pour percevoir le scandale, et engager la lutte. Comment d'ailleurs oublierait-il, lui qui naquit dans le Missouri d'un père à ce point révolté par l'oppression raciste qu'il préféra s'exiler au Mexique pour trouver des conditions de vie tolérables; d'une mère qui, en dépit d'une haute culture, fut contrainte de faire des ménages afin, simplement de vivre? Toutes les races, aussi bien, se mêlent en ses ancêtres: indienne, noire,

blanche; le sang Cherokee, du côté maternel et, de par son père, quelque hérédité juive. Mais l'élément prédominant demeure l'élément « nègre »; et cela, aux Etats-Unis, fait de lui un « homme de couleur », ou, simplement, plus péjorativement encore, un « nigger »...

Or, il refuse au seuil de l'adolescence la solution paternelle de l'exil. C'est à Harlem qu'il décide de vivre, quand il s'inscrit à l'université de Columbia; et c'est à *The Crisis*, la grande revue noire, qu'il donne ses premiers poèmes: « J'ai connu des fleuves, j'ai connu des fleuves vieux comme le monde et plus anciens que le sang qui coule dans les veines des hommes... » (*Le Noir parle des Fleuves*.) C'est vers l'Afrique noire, à 21 ans, qu'il fait son premier grand voyage, pour retrouver les origines. Ce sont ses frères de race qu'il fré-



quentera à Paris, de préférence, quand il s'y retrouvera plonger de restaurant et garçon de café (quel que soit le prix qu'il attaque, aussi, à ses amitiés *blanches*).

PRENEZ UNE CHAMBRE AU WALDORF...

La grande protestation lyrique du

peuple noir, qui s'exprime entre autres à cette époque dans les vers de Countee Cullen, et dans les chants du jazz, il la fait aussitôt sienne. Hughes joue donc son rôle dans cette *Renaissance* spectaculaire, qui apporta aussi aux hommes blancs... Et parce qu'il est, néanmoins, profondément sensible au message originel de la Démocratie américaine, il prend pour maîtres, outre Dunbar (le grand poète noir du XIX^e siècle) Walt Whitman et, surtout Sandburg (« My guiding Star »).

Mais le romantisme des chants profonds, l'incantation même des « blues » qu'il sait faire entendre mieux que quiconque, ne lui suffisent pas. Dès son retour aux Etats-Unis, il s'engage donc dans la lutte de la N.A.A.C.P., va à la rencontre, à la découverte, du prolétariat rural du Sud. Rejetant le grand rêve, mythique encore, d'un continent noir libre et triomphant, il se fait le porte-parole des foules de Harlem ou des Sharecroppers du Sud, le poète des masses *nègres* avec lesquelles il s'identifie.

C'est ce refus de toute facilité morale, de toutes les tentations du succès — ce succès qui neutralise la révolte — qui fait la grandeur de Langston Hughes: capable d'une complète lucidité, hors de toute illusion, et héritier d'ailleurs de la longue tradition d'humour de son peuple, il garde vivaces en lui, lors même qu'il les dissimule sous le plus affable sourire, les puissances salutaires de l'indignation et de la colère.

Car il peut être féroce, Hughes, quand l'injustice revêt son plus hideux visage; capable, par exemple, quand une crise économique du capitalisme condamne au chômage et à la misère des millions d'êtres, d'inciter les frustrés, les victimes éternelles, les sans-logis, à venir dîner et coucher au Waldorf Astoria nouvellement bâti (c'était dans les années 30): « Prenez une chambre au nouveau Waldorf, vous les parias, qui dormez dans les refuges de la charité... Déjeunez-là, cet après-midi, vous, tous les chômeurs. Pourquoi pas? » Il peut encore, comme l'été passé, rappeler aux hommes blancs épris de leur confort et de leur tranquillité, qu'un jour peut-être le chien enragé qui hurle dans Harlem fera irruption au beau milieu de leur luxe et de leurs égoïsmes. Il peut même, et il l'a fait, rappeler à la bourgeoisie noire, quelque peu coupée des *sim-*

★ Suite page 11.

CHAPLIN et les nazis

Dans son livre de mémoires, « Histoire de ma Vie » (1), Charles Chaplin décrit quelques rencontres qu'il eut avec des hommes célèbres. Avec eux, il s'entretint parfois de politique, bien qu'il n'aime guère ce mot. Son « engagement » pour tant, lui valut de solides haines et beaucoup de démêlés.

Voici deux extraits de ce livre. Le premier explique la découverte de Hitler par Charles Chaplin, par l'intermédiaire du magnat de la presse, Hearst. Le second se déroule au début de la guerre en Europe, alors que l'Amérique attendait d'entrer dans le conflit. Il y avait beaucoup de nazis aux Etats-Unis, et quelques visiteurs très indésirables. On verra comment Charles Chaplin les traita.

A l'occasion de son voyage en Europe, Hearst visita l'Allemagne et eut un entretien avec Hitler. A cette époque, personne ne savait grand-chose des camps de concentration hitlériens. La première allusion qui y fut faite se trouvait dans des articles écrits par mon ami Cornelius Vanderbilt qui, sous je ne sais quel prétexte, avait pénétré dans un des camps et décrit les tortures appliquées par les nazis. Mais ces récits de brutalités sadiques semblaient si fantastiques que peu de gens y crurent.

Vanderbilt me montra une série de cartes postales représentant Hitler en train de prononcer un discours. Le visage était terriblement comique: une mauvaise imitation de moi, avec sa ridicule moustache, ses cheveux mal coiffés qui pendaient en mèches dégoutantes, sa petite bouche mince. Je n'arrivais pas à prendre Hitler au sérieux. Chaque carte postale le montrait dans une attitude différente. Sur l'une, il haranguait les foules, ses mains crispées comme des serres, sur une autre, il avait un bras levé et l'autre abaissé, comme un joueur de cricket qui s'apprête à frapper, sur une troisième, les mains jointes devant lui, il semblait soulever un haltère imaginaire. Le salut hitlérien, avec la main renversée sur l'épaule, la paume vers le ciel, me donna l'envie de poser dessus un plateau de vaisselle sale. « C'est un fou » songai-je. Mais quand Einstein et Thomas Mann furent contraints de

quitter l'Allemagne, ce visage d'Hitler ne me parut plus comique, mais sinistre. (...)

★

C'ETAIT étrange d'écouter de jeunes nazis à la bouche enfarinée haranguant de petits rassemblements sur la Cinquième Avenue. L'un deux déclarait: « La philosophie de Hitler est une étude profonde et méditée des problèmes de notre époque industrielle, dans laquelle il y a peu de place pour l'intermédiaire ou pour le juif. »

Une femme l'interrompit: « Qu'est-ce que c'est que ces discours! s'exclama-t-elle. Nous sommes en Amérique ici. Où est-ce que vous vous croyez? »

Le jeune homme, un assez beau garçon à l'air obséquieux, sourit sans se démonter.

— Je suis aux Etats-Unis, et je me trouve être citoyen américain, dit-il d'un ton suave.

— Eh bien, dit-elle, je suis citoyenne américaine et juive, et si j'étais un homme, je vous casserais la gueule!

Une ou deux personnes soutinrent les menaces de l'interpellatrice, mais la plupart des gens gardèrent un silence apathique. Un policeman qui assistait à la scène vint calmer la femme. Je m'éloignai, stupéfait, en croyant à peine mes oreilles.

Un jour ou deux plus tard, j'étais dans une maison de campagne et un jeune français pâle, anémique, le comte de Chambrun, gendre de Pierre Laval, ne cessa de me poursuivre avant le déjeuner. Il avait vu « Le dictateur » le soir de la première à New York. Il déclara, magnanime:

— Mais bien entendu, il ne s'agit pas de prendre votre point de vue au sérieux.

— Après tout, répondis-je, ce n'est qu'une comédie.

Si j'avais eu connaissance des meurtres abominables et des tortures bestiales qui se pratiquaient dans les camps de concentration nazis, je n'aurais pas été aussi poli. Il y avait là une cinquantaine d'invités et nous dînions par tables de quatre.



Dans « Le Dictateur ».

Il s'installa à la nôtre et essaya de m'entraîner dans une discussion politique, mais je lui rétorquai que je préférerais infiniment la bonne chère à la politique. Sa conversation était telle que je levai mon verre en disant: « J'ai vraiment l'impression de boire beaucoup de Vichy. » Je n'avais pas plutôt dit cela qu'une violente altercation éclata à une autre table, où deux femmes se déchâinèrent. La querelle devint si violente que je crus qu'elles allaient se prendre aux cheveux. L'une cria à l'autre: « Je ne veux pas entendre ce genre de discours. Vous n'êtes qu'une sale nazie! »

Un jeune fils de famille new-yorkais me demanda doucement pourquoi j'étais si antinazi. Je lui répondis que c'était parce qu'ils étaient antihumains.

— Bien entendu, dit-il comme s'il faisait une brusque découverte, vous êtes juif, n'est-ce pas?

— On n'a pas besoin d'être juif pour être antinazi, répliquai-je. Il suffit que l'on soit un être humain normal.

Cela mit un terme à notre conversation.

Un ou deux jours plus tard, je devais me rendre à la salle des Filles de la Révolution Américaine à Washington, pour réciter à la radio le discours final du « Dictateur ». Auparavant, je fus convoqué pour rencontrer le président Roosevelt, à la demande duquel nous avions envoyé le film à la Maison-Blanche. Lorsqu'on m'introduisit dans son bureau, il me salua en me disant: « Asseyez-vous, Charlie. Votre film nous donne beaucoup d'ennuis en Argentine. » Ce fut son seul commentaire. Un de mes amis résuma plus tard la situation en disant: « Tu as été reçu à la Maison-Blanche, mais pas à bras ouverts. » (...)

(1) Robert Laffont, éditeur.